

Municipalité



Chute-aux-Outardes



AVIS PUBLIC

N° 2021-013

Séance extraordinaire du conseil municipal – Adoption des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisation 2022-2024

Suivant les dispositions de l'article 956 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, mardi le 21 décembre 2021, à compter de 19h. à la salle socioculturelle au 18 rue du Golf à Chute-aux-Outardes

Au cours de cette séance, le conseil municipal procèdera à l'adoption des prévisions budgétaires 2022 et à l'adoption de son programme triennal d'immobilisation 2022-2024.

Toute la population y est invitée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 24^e jour de novembre 2021.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay